

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 14  
Présents 12  
Votants 13

L'an deux mille treize, et le 25 novembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier  
BOUISSOU, Maire,  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 18/11/2013,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN,  
M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX, M.  
Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe  
VERNIER, Mme Danielle ROUSSEAU, Mme Michelle BENAZET.

Absent excusé : M. Georges COLLIN (procuration à M. Olivier BOUISSOU).

Absent : Théodore HUPKA.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Daniel MARTIN a été élu secrétaire.

-----  
**I/ DETERMINATION DES PRIMES DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 novembre 2008, par  
laquelle il a été institué le régime indemnitaire du personnel communal et  
souhaite apporter des modifications sur celui-ci et propose :

Cadre d'emploi	Grade	Indemnité	Coef.
C	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	I.A.T.	2
C	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe à 20/35e	I.A.T.	2
C	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe à 18,75/35e	I.A.T.	1
C	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	I.A.T.	1
C	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	I.A.T.	1
C	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe à 30,5/35e	I.A.T.	1
C	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe à 28/35e	I.A.T.	1
C	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe à 18,9/35e	I.A.T.	1
contractuel	Agent contractuel en école maternelle	I.A.T.	1
contractuel	Agent contractuel chargé de l'aide à la restauration scolaire	I.A.T.	1
contractuel	Agent contractuel chargé du ménage	I.A.T.	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité  
ces modifications et charge M. le Maire de les appliquer.

**II/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 6**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le  
Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°6 suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 61521 : Entretien de terrains	30 800,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractères général</b>	<b>30 800,00 €</b>	
D 6411 : Personnel titulaire		25 000,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>25 000,00 €</b>
D 2152-57: voirie		4 700,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>4 700,00 €</b>
D 023 : Virement section investissement		4 700,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>4 700,00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct.		4 700,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>4 700,00 €</b>
D 657362 : CCAS		1 100,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1 100,00 €</b>

### III/ ACQUISITION DE LA LOGE DE VIGNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'offre d'achat qui a été faite aux propriétaires de la dernière loge de vigne de la commune située sur la parcelle cadastrée ZT 49. Monsieur le Maire explique que le terrain demandé autour de cette loge de vigne pose problème puisqu'il est exploité par un agriculteur.

Monsieur le Maire propose donc de refaire une offre aux propriétaires pour cette loge de vigne avec un passage autour de seulement 2 mètres afin de ne pas pénaliser l'exploitant agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 1 contre et 3 abstentions de faire une dernière offre d'un montant de 5 000€ frais de notaire inclus, pour la loge de vigne située sur la parcelle ZT 49 avec un passage de 2 mètres autour.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de faire cette proposition aux propriétaires, et de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### IV/ VENTE D'UNE PARCELLE AUX COUTURES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 28 octobre dernier concernant la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZP 251 aux Coutures ne servant pas pour la création de la voirie du futur lotissement. Cette parcelle a été proposée aux deux voisins mitoyens, mais seuls M. et Mme BÉNAZET ont répondu. Monsieur le Maire propose donc de leur vendre cette parcelle au tarif convenu de 18€/le mètre carré. Monsieur le Maire demande à Monsieur et Madame BÉNAZET de ne pas participer au vote étant donné qu'ils sont tous deux directement concernés par cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre la partie de la parcelle ZP 251, soit environ 350m<sup>2</sup>, à Monsieur et Madame BÉNAZET au tarif de 18€/le m<sup>2</sup>, sous réserve d'en informer leurs voisins Monsieur et Madame BARON et d'obtenir leurs consentements avant le 31 décembre 2013,
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **V/ MODIFICATION DE LA PUISSANCE DU COMPTEUR ÉLECTRIQUE DE L'ÉTANG DE MAURUX**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter à 9 kVA la puissance du compteur électrique de l'étang de Maurux afin de satisfaire la demande des associations qui y organisent des manifestations.

#### **VI/ INDEMNITÉS ALLOUÉES AU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'EXERCICE 2013**

Monsieur le Maire présente le décompte des indemnités de l'exercice 2013 qui peuvent être allouées au receveur de la commune:

Indemnité de gestion de 360 jours:	417,93 €
Indemnité de confection de budget :	45,73 €
Soit un total de :	463,66 € auxquels il faut retirer la CSG, le RDS et le 1% de solidarité soit un montant net de 422,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de ces membres présents ou représentés décide de ne pas verser d'indemnités à Madame Marie-Paule RAKOTOMAHARO, receveur municipal de la trésorerie d'AZAY LE RIDEAU, pour l'année 2013.

#### **VII/ ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues de la part de l'Association des Parents d'Élèves, de l'Association Sportive de la Vallée du Lys et du Comité de jumelage Azay le Rideau-Croston.

Monsieur le Maire précise également que les recettes d'occupation du domaine public générées lors des manifestations organisées par les associations ont été encaissées. 447€ pour les manifestations de Saché Anim' et 138€ pour celles de l'A.P.E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- 447€ à Saché Anim',
- 1 698€ à l'Association des Parents d'Élèves (138€ + 10€ par élèves),
- 500€ à l'A.S.V.L.,
- 0,30€ par habitant, soit 388,50€ pour le comité de jumelage Azay le Rideau-Croston.

#### **VIII/ ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine en versant la somme de 100€

#### **IX/ ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association Saché Anim' pour l'acquisition de petits matériels électriques pour l'organisation des manifestations d'un montant de 438,87€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de ce matériel d'un montant de 438.87€H.T. à condition que celui-ci soit mis à la disposition de l'ensemble des associations communales.

#### **X/ ORGANISATION D'UN CONCERT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de concert de l'association AD LIBITUM le dimanche 15 décembre 2013 dans l'église pour un montant de 350€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition de concert pour un montant de 350€ et charge Monsieur le maire de signer le devis correspondant et d'avertir le Diocèse de cette manifestation.

#### **XI/ DÉTERMINATION DES LOYERS DES NOUVEAUX LOCAUX MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la bonne avancée des travaux de réhabilitation à la Métairie. Il précise également que la réouverture du café-restaurant devrait se faire prochainement.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer les loyers pour ces nouveaux locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des loyers suivant :

- 210.13€ pour le local infirmier (loyer identique à celui pratiqué place Calder),
- 300€ pour le cabinet médical,
- 270€ pour le logement locatif au-dessus du cabinet médical,
- 500€ pour le café-restaurant Le Balzac.

#### **XII/ ACQUISITION DE PANNEAUX POUR LA SIGNALISATION DES COMMERCES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir des panneaux de signalisation pour l'indication des commerces de la commune. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant à cette acquisition.

#### **XIII/ AJOUT DE PARCELLES A VENDRE AUX COUTURES POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises le 25 mars et le 28 octobre 2013 pour la vente des parcelles communales à Foncier Aménagement pour l'extension du lotissement des Coutures. Il informe les membres du Conseil Municipal que la société Foncier Aménagement souhaiterait pouvoir acquérir deux petites parcelles (ZP 309 et ZP 323) appartenant à la commune afin d'améliorer la voirie et les espaces verts du futur lotissement.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'ajouter les parcelles cadastrées ZP 309 et ZP 312 à l'offre faite à Foncier Aménagement,

- de maintenir la vente des 10 autres parcelles d'une contenance totale d'environ 23 139 m<sup>2</sup> à Foncier Aménagement au prix fixé de 18€/m<sup>2</sup>.

#### **XIV/ CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau de créer une Société Publique Locale (SPL) afin d'optimiser la gestion de l'activité touristique et culturelle de l'Office de Tourisme.

Monsieur la Maire laisse la parole à Madame Nadine DECHAMPS, Première Adjointe, afin qu'elle expose le rapport présenté lors du Comité Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision afin d'obtenir des informations complémentaires notamment sur la constitution du capital de 37 000€

#### **XV/ REMBOURSEMENTS A DES ADMINISTRÉS**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder aux remboursements de frais de deux administrés :

- 26€ à Monsieur CATILLON qui a participé au repas du 11 novembre auquel il été convié avec son épouse. Il a par erreur réglé la part de son épouse d'un montant de 26€ et son chèque a été encaissé en Trésorerie,
- 43,65€ à Madame BIRET, locataire Allée de la Métairie, qui a remplacé un robinet dans son logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser : - 26€ à Monsieur CATILLON  
- 43,65€ à Madame BIRET

#### **XVI/ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ROUTIER RUE SAINTE ANNE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Stéphane AUGU, Adjoint au Maire chargé de la voirie de t l'urbanisme, afin qu'il présente un projet d'aménagement routier à l'entrée du bourg rue Sainte Anne. Ces travaux devraient représenter une enveloppe d'environ 4 700€

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de consacrer 4 700€ au programme voirie pour couvrir cette dépense,
  - de charger Monsieur le Maire de signer le devis correspondant.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22 h 30, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 16 décembre 2013 à 20 h 30.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. BOUISSOU Olivier	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 25 novembre 2013

Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
M. AUGU Stéphane	
Mme DUTERDE Dominique	
Mme JAVAUX Isabelle	
M. BOSSE Laurent	
Mme EVANO Cécile	
M. BENALET Jean-Daniel	
M. VERNIER Philippe	
M. HUPKA Théodore	Absent
Mme ROUSSEAU Danielle	
M. COLLIN Georges	Absent excusé
Mme BENALET Michelle	